

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

**Objet :**  
PV-1 - Convention  
partenariale et  
financière - Politique  
de la Ville / HBA –  
2024 - 2026

**PRÉSENTS :** Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

**REPRÉSENTÉS :** Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Jean-Charles de LEMPS, (pouvoir à Julien MARTINEZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND)

**ABSENTS :** Laure MANDUCHER, Didier MARTELET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fabrice BERTERA est nommé secrétaire de séance.

M. Jacques VAREYON, rapporteur, rappelle au Conseil municipal, que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération (HBA) est devenue compétente en matière de Politique de la Ville.

Elle a désormais en charge le pilotage, l'animation et la coordination du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, de la Gestion Sociale Urbaine de Proximité, des orientations du Contrat de Ville, des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de la prévention de la délinquance, des programmes d'actions définis dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030.

Aussi, pour permettre à HBA de mettre en œuvre cette compétence transférée par une première convention signée le 2 janvier 2019, il convient de contractualiser à nouveau entre la Ville d'Oyonnax et HBA afin de s'ajuster aux évolutions contextuelles et de terrain :

- En prolongeant la mise à disposition de trois agents qui composent l'équipe de Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) ;

- En tenant compte de l'organisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la coordination par la Ville d'Oyonnax du Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour Arbent, Bellignat et Oyonnax.

Objet :  
PV-1 - Convention  
partenariale et  
financière - Politique  
de la Ville / HBA –  
2024 - 2026

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu la Commission de la Politique de la Ville,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat et de financement de la Politique de la Ville qui lie la Ville d'Oyonnax et HBA pour une durée de trois ans (1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026).

Fait à Oyonnax, le 24 juin 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 26 JUIN 2024  
- par sa publication le 26 JUIN 2024

Le Maire

